

Sondage de la FSE-CSQ sur le code d'éthique

Le premier devoir de loyauté des profs doit être envers les élèves et la population, selon près de 80 % des Québécois

Québec, le 16 février 2026. – Dans la foulée de l'imposante législation du gouvernement qui porte atteinte à la liberté d'association et d'expression des enseignantes et enseignants, la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) dévoile les résultats d'un sondage Léger portant sur le code d'éthique. On y apprend que les Québécois estiment à près de 80 % que le premier devoir de loyauté des enseignants doit être envers les élèves et la population, et non envers les centres de services scolaires qui les emploient.

Le sondage portait sur des éléments du code d'éthique que le gouvernement a imposé unilatéralement aux enseignants, notamment le devoir de loyauté.

Rappelons que ce code d'éthique, en vigueur depuis mars 2025, stipule notamment que le personnel doit agir avec loyauté envers le centre de services scolaire, tant en cours d'emploi qu'après, tout comme il doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions en s'abstenant de tenir des propos pouvant porter préjudice à son image ou à sa réputation, y compris dans les médias. Par ailleurs, soulignons que le gouvernement a pris soin de soustraire ce code d'éthique de la portée des chartes par l'entremise de la clause dérogatoire.

Les résultats sont assez éloquents. Ainsi :

- **Pour 79 % des Québécois, le premier devoir de loyauté des enseignants devrait être prioritairement envers les élèves, les parents et la population qu'ils servent;**
- À contrario, seulement 14 % de ces répondants croient que cette loyauté devrait être envers le centre de services scolaire;
- Seulement 16 % des Québécois estiment que le code d'éthique des enseignants devrait les empêcher de dénoncer publiquement des situations qu'ils jugent inacceptables dans le réseau scolaire;
- Moins d'une personne sur quatre (24 %) juge que le code d'éthique, encadrant la profession enseignante et son devoir de loyauté, devrait être imposé par le ministère de l'Éducation. Une majorité (58 %) souhaiterait plutôt qu'il soit élaboré en consultant les enseignants;

- Sans véritable surprise, pas moins de 78 % des Québécois pensent que le gouvernement devrait offrir une meilleure protection légale aux lanceurs d'alerte.

« Il existe plusieurs exemples où les enseignants, après avoir cogné en vain aux portes des autorités, ont dû aller dans les médias pour dénoncer des situations inacceptables. Le gouvernement restreint sans gêne leur droit de parole sur la place publique pour protéger les centres de services scolaires. C'est là un grand manque de respect pour les enseignants, en plus d'aller en sens contraire des engagements qu'on nous a fait miroiter sur la protection des lanceurs d'alerte », a fait savoir M. Richard Bergevin, président de la FSE-CSQ, qui rappelle par ailleurs une imposante séquence législative à l'endroit des enseignants, comme les projets de loi n^{os} 23, 47, 89, 94, 1 et 3.

« Nous sommes en faveur de l'existence d'un code d'éthique, mais celui-ci est considéré abusif par les profs. Nous invitons donc la ministre LeBel à le retirer, à consulter les enseignantes et enseignants selon les règles de l'art et à proposer une nouvelle version consensuelle et mobilisante pour le réseau », a conclu M. Bergevin.

Un sondage Web a été mené entre le 21 et le 24 novembre 2025 par la firme Léger auprès de 1 069 Québécois. Les résultats ont été pondérés afin d'assurer un échantillon représentatif de la population. À titre comparatif, la marge d'erreur maximale pour un échantillon de cette taille serait de ± 3 %, 19 fois sur 20.

Profil de la FSE-CSQ

La Fédération des syndicats de l'enseignement regroupe 34 syndicats représentant plus de 95 000 enseignantes et enseignants de centres de services scolaires et de commissions scolaires de partout au Québec. Elle compte parmi ses membres du personnel enseignant de tous les secteurs : préscolaire, primaire, secondaire, formation professionnelle et formation générale des adultes. Elle est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

- 30 -

Source

Sylvie Lemieux, attachée de presse FSE-CSQ

418 563-7193

lemieux.sylvie@fse.lacsq.org

